



C.F.P.P.A. de Saint-Flour

Volzac – 15100 SAINT-FLOUR

Tél. 04.71.60.35.62 - Fax 04.71.60.67.80

E-mail : cfppa.st-flour@educagri.fr

Certificat de Spécialisation Agricole


**"Conduite d'un
élevage ovin viande"**

De janvier à juin

- **14 semaines en Centre**
- **12 semaines en entreprise**

Avec des parcours individualisés





Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotions Agricoles pour adultes (CFPPA) de Saint-Flour (Cantal) propose depuis de nombreuses années des formations en agriculture, agroalimentaire, tourisme, aménagement et entretien des espaces verts, insertion.

FORMATION

Le Certificat de Spécialisation Agricole «Conduite d'un élevage ovin viande» s'adresse à un public ayant un projet d'installation ou de diversification en élevage ovin. Environ 50 % du temps de formation est réalisé en stage. La formation en centre s'appuie sur des travaux pratiques sur l'exploitation du Lycée et sur des interventions directes de professionnels.

Soutenue par la profession, cette formation propose également un accompagnement des projets individuels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir un projet d'installation, de diversification ou de salariat en production ovine.
- Age : 18 ans minimum.
- Expérience professionnelle : 1 an.
- Niveau requis : diplôme de niveau IV du Ministère de l'Agriculture à l'entrée en formation.
- Motivations et aptitudes physiques en rapport avec le métier.

RECRUTEMENT

- Dépôt des dossiers de candidatures avant décembre au secrétariat du CFPPA - Volzac - 15100 SAINT-FLOUR.
☎ 04 71 60 35 62
- Entretien et tests lors des phases de positionnement.
- L'admission définitive est prononcée par un jury composé de professionnels et de formateurs.

DUREE

Environ 450 heures en centre et 420 heures en entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

UC1 : Définir les orientations et le fonctionnement d'un atelier ovin au sein d'un système d'exploitation.

UC11 : Analyser les paramètres nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du système de production ovin.

UC12 : Déterminer les caractéristiques techniques, économiques, sociales et environnementales du système de production.

UC2 : Mettre en œuvre des techniques spécifiques permettant la conduite du troupeau ovin.

UC21 : Déterminer des conduites adaptées au contexte.

UC22 : Réaliser des opérations techniques liées à la conduite du troupeau ovin.

UC3 : Élaborer un système fourrager assurant le fonctionnement d'un atelier ovin.

UC31 : Analyser la situation de l'exploitation dans son contexte.

UC32 : Construire un système fourrager adapté à la situation.

ACCUEIL AU CFPPA

- Transport collectif : gare de St-Flour ; navette de bus urbains entre la gare et l'établissement
- Restauration possible sur le site pendant les périodes scolaires : prix du repas : 4,55 €.
- Horaires : 8h30/12h30 - 13h30/17h30. 35 heures par semaine.
- Pas d'hébergement en centre, mais accès à des logements et chambres sur Saint-Flour.

COÛT DE LA FORMATION

Cette action de formation est mise en œuvre grâce au concours financier du Conseil régional d'Auvergne et du Fonds Social Européen. Elle est gratuite pour ses bénéficiaires. Des fournitures personnelles restent à la charge du stagiaire (vêtements, bottes, fournitures scolaires ...).

REMUNERATION DES STAGIAIRES

Fonction de la situation professionnelle à l'entrée en stage. Elle peut être prise en charge par le Conseil régional d'Auvergne ou donner lieu à un Congé Individuel de Formation ou Contrat de Professionnalisation.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER LUC HUGON

C.F.P.P.A. Saint-Flour
Volzac - 15100 SAINT-FLOUR
☎ 04 71 60 35 62 - Fax 04 71 60 67 80
E-mail cfppa.st-flour@educagri.fr

ISO F8.4



actualisée le 12/10/2015

